

# Consignes de tri des DEEE

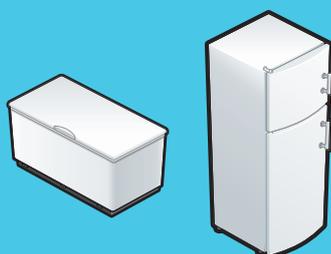
**Petits Appareils  
en Mélange**



**Gros Electroménager  
Hors Froid**



**Gros Electroménager  
Froid**



**Écrans,  
téléviseurs et moniteurs**



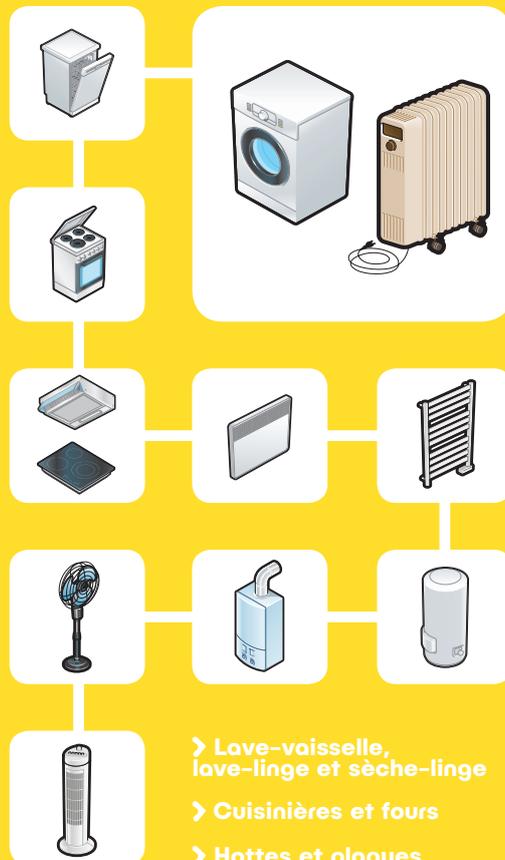
# Petits Appareils en Mélange



- > Cuisine
- > Salle-de-bains
- > Entretien et nettoyage
- > **Électronique grand public**  
(appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)
- > **Informatique/multiprises**  
▲ hors écrans et ordinateurs portables
- > Loisirs et jouets électriques
- > Outillage de bricolage et jardinage
- > Téléphonie

LES APPAREILS SONT À STOCKER EN BOX-PALETTE  
1 BOX-PALETTE = 2 UM

# Gros Electroménager Hors Froid



- > Lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge
- > Cuisinières et fours
- > Hottes et plaques de cuisson
- > Radiateurs électriques et à bain d'huile
- > Ballons d'eau chaude et chauffe-eau
- > Chaudières électriques
- > Ventilateurs

LES APPAREILS SONT À STOCKER AU SOL\*  
1 APPAREIL = 1 UM

\* Sauf consigne validée avec le Responsable Régional Eco-systèmes pour les petits équipements de la catégorie Gros Électroménager Hors-Froid.

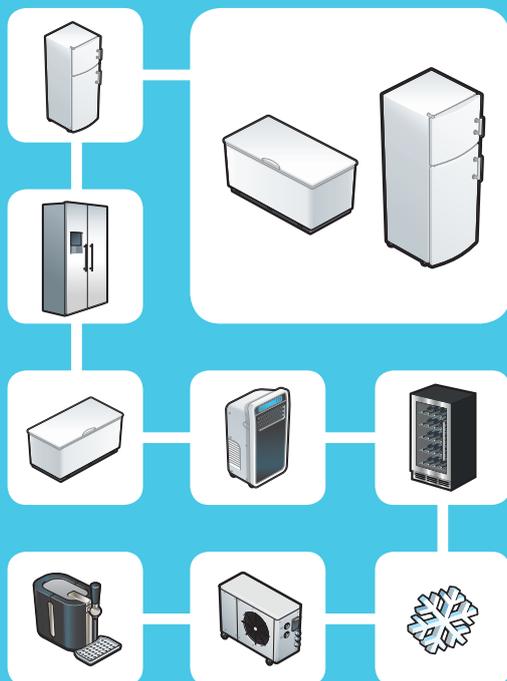


- > Les tondeuses à gazon électriques ne vont pas dans la benne ferraille.
- > Tous les accessoires des PAM doivent être triés dans les contenants à PAM.



- > Chaudières, chauffe-eau et radiateurs ne vont pas dans la benne ferraille.
- > Les micro-ondes et les mini-fours vont dans le contenant PAM.

# Gros Electroménager Froid



- › Réfrigérateurs
- › Congélateurs
- › Climatiseurs
- › Caves à vin
- › Pompes à chaleur
- › Autres appareils de froid

LES APPAREILS SONT À STOCKER AU SOL  
1 APPAREIL = 1 UM

# Écrans, téléviseurs et moniteurs



- › Téléviseurs cathodiques
- › Téléviseurs écrans plats
- › Écrans informatiques
- › Ordinateurs portables
- › Tablettes et liseuses électroniques
- › Minitels

LES APPAREILS SONT À STOCKER EN BOX-PALETTE  
1 BOX-PALETTE = 2 UM



› Les climatiseurs de toutes les tailles appartiennent à la catégorie des GEM Froid.



› Tablettes et liseuses électroniques sont à trier dans la catégorie Écrans.  
› Les autres équipements informatiques (unité centrale, souris...), dans les PAM.

## Le rôle du point de collecte

Vous êtes en contact direct avec les consommateurs citoyens, n'hésitez pas à les sensibiliser aux enjeux du recyclage des appareils électriques.

### 3 BONNES RAISONS DE RECYCLER

- Protéger l'environnement :  
Un appareil électrique contient des substances polluantes, il est important de le rapporter dans un point de collecte garanti pour qu'il soit dépollué à 100 %.
- Économiser nos ressources naturelles :  
Recycler un appareil, c'est permettre de réutiliser les matières premières récupérées et nécessaires à la fabrication d'un équipement neuf.
- Favoriser la prévention et l'emploi en France :  
Les gestes d'apport dans les points de collecte sont source d'activité pour 7 000 personnes employées par la filière agréée. Près de 2 250 contrats en insertion dans l'économie sociale et solidaire ont été créés.

Vous êtes en contact direct avec les consommateurs citoyens, n'hésitez pas à les sensibiliser aux enjeux du recyclage des appareils électriques.

- Marquer les GEM apportés (pochoir fourni sur demande).
- Sécuriser les appareils qui vous sont confiés.
- Trier et stocker selon les consignes les appareils électriques
- Alerter votre référent en cas de dysfonctionnement (problèmes de contenants, de ramassages, vols etc.).

**Pour plus d'informations :**

**0 809 540 590** Service gratuit  
\* prix appel

**contacteznous@ecosystem.eco**